

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 janvier 2007

LOI ORGANIQUE STATUT DE L'OUTRE-MER - (n° 3404)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 186

présenté par
M. Quentin, rapporteur
au nom de la commission des lois

ARTICLE 6

Dans l'alinéa 126 de cet article, substituer à la référence :

« L.O. 6432-4 »

la référence :

« L.O. 6432-6 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Correction d'une erreur de référence.